



LM/MA/SC n° 2022-288

Le, mardi 25 octobre 2022

## PROCÈS-VERBAL de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 27 septembre 2022

Le mardi 27 septembre 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ**, Maire.

**Présents** : Olivia UCAR-MORELLE, Nathalie GONTARD, Bernard SALOMON, Xavier PERRIN, Josselin PAPIN, Marc ROZIER, Romuald BENDOTTI, Sandrine GADBLED, Thierry BATAILLARD, Sylvie GIRAUD.

**Absent(s) et/ou Excusé(s)** : Annie GORGES, Michel AGUETTAZ *qui a donné pouvoir à Bernard SALOMON*, Anthony d'AMBROSIO, Ludovic PEROT

**Marc ROZIER** a été nommé secrétaire de séance.

---

**Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du mardi 28 juin 2022.**

**Monsieur le Maire informe que toutes les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public.**

---

### **DÉL 2022-18 – LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE LE PRÉAU – INSTAURATION D'UNE CAUTION DE 50,00 € POUR LES FRAIS DE MÉNAGE**

Il a été constaté qu'après une mise à disposition aux particuliers, la salle était parfois rendue sale. Afin d'engager les utilisateurs à nettoyer le sol (balai + serpillière), à vider les poubelles et à ranger les tables et chaises, il convient d'instaurer « une caution ménage » de 50 € (cinquante euros) qui sera déposée au secrétariat par l'utilisateur en même temps que la caution générale et le chèque pour la location. En cas de constat du non-respect des règles ci-dessus, la caution sera encaissée.

#### **Avant le vote du Conseil Municipal :**

*Plusieurs conseillers proposent d'envisager de mettre les "contrevenants" sur une liste rouge afin de ne plus leur mettre la salle à disposition. Le Maire indique que pour l'instant, on s'en tiendra à encaisser la caution.*

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **DÉL 2022-19 – DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AYANT LA QUALITÉ DE CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

Par le Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, il a été demandé aux communes de désigner un représentant qui aura cette qualité de correspondant incendie et secours.

Romuald BENDOTTI, Conseiller Municipal exerçant la profession de Sapeur-Pompier Professionnel, est nommé au "poste" de correspondant incendie et secours pour la commune de Planaise.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **DÉL 2022-20 – INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (BORNES IRVE) – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE AU SDES**

Olivia UCAR-MORELLE rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du développement de l'électromobilité sur le territoire national et de sa déclinaison sur le territoire du département de la Savoie, le SDES, territoire d'énergie Savoie a mis en place diverses actions, de plus, SDES est engagé dans la réalisation d'un Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) qui est rendu obligatoire dans les zones dites ZFE (Zones à Faibles Emissions) et qui sera présenté pour validation au Préfet au cours du 4e trimestre 2022.

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a donc décidé de poursuivre son accompagnement aux collectivités dans ce domaine en prenant la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie. Les modalités de ce transfert sont détaillées dans la convention traitant des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Comité Syndical n° CS 3-7-2022 du SDES en date du 14 juin 2022 annexé au présent document.

### **Avant le vote du Conseil Municipal :**

*Sylvie GIRAUD, Thierry BATAILLARD et Josselin PAPIN indiquent que la convention à signer avec le SDES n'est pas claire et s'inquiètent de devoir à l'avenir faire supporter à la commune les dépenses d'investissement et de fonctionnement des bornes. Le contenu de la convention ne reflète pas le discours initial de présentation.*

**Délibération approuvée selon le vote suivant :**

Pour : 8 dont 1 pouvoir

Contre : 3 (Sylvie GIRAUD, Thierry BATAILLARD, Josselin PAPIN)

Abstentions : 1 (Sandrine GADBLED)

## **DÉL 2022-21 – AUTORISATION À DONNER AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE COMITÉ D'ANIMATION DE PLANAISE POUR LA MISE À DISPOSITION, À TITRE GRATUIT, DE LOCAUX DANS LE BÂTIMENT TECHNIQUE COMMUNAL**

Le 22 septembre 2021, le Conseil Municipal a validé la mise à disposition de la remise communale jouxtant la salle le Préau, en faveur du Comité d'Animation de Planaise.

Le 22 août 2022, le Comité d'Animation de Planaise a adressé un courrier à Monsieur le Maire pour lui faire part de son intention de poursuivre et développer ses activités et animations, le local actuel mis à sa disposition ne répond plus à ses besoins, aussi, le Comité d'Animation souhaite qu'une partie du Bâtiment Technique soit mis à sa disposition en lieu et place de la remise communale dont il a la jouissance aujourd'hui.

Avant le vote du Conseil Municipal :

*Sylvie GIRAUD demande si cette mise à disposition d'un local au Bâtiment Technique au Comité d'Animation ne pourrait pas poser un problème vis-à-vis des autres associations de la Commune.*

*Le Maire répond que les autres associations ne disposent pas d'autant de matériel et d'équipements que le Comité d'Animation et que les activités organisées par celui-ci profitent à toute la commune. Il indique que les dotations de locaux par les communes ne sont généralement pas équitables. Il insiste sur le fait que les locaux du Bâtiment Technique ont été proposés dans le cadre d'un projet de création d'un café associatif, pour lequel aucune association n'a été créée.*

**Délibération approuvée selon le vote suivant :**

Pour : **11 dont 1 pouvoir**

Contre : 0

Abstentions : **1 (Thierry BATAILLARD, qui fait partie du Conseil d'Administration du Comité d'Animation de Planaise)**

DÉL 2022-22 – BUDGET COMMUNAL 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Olivia UCAR-MORELLE rappelle la délibération du 28.06.2022 actant les travaux d'enfouissement des réseaux existants route de Plan Bois et autorisant le Maire à signer une convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage avec le SDES. Cette convention prévoit un règlement de la première phase des travaux en 2022. Ce projet a été validé après le vote du Budget 2022, il y a donc lieu de prévoir les crédits nécessaires afin de pouvoir régler le SDES, comme ci-dessous :

Budget Communal 2022 - Section d'investissement

Dépenses d'investissement Chapitre 23 Immobilisations en cours (hors opérations)		Dépenses d'investissement Chapitre 204 Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
Article 2313 « Constructions »	- 22.500,00 €	Article 2041582 « Bâtiments et installations – Autres Groupements"	+22.500,00 €

Dépenses d'investissement Chapitre 23 Immobilisations en cours (hors opérations)		Dépenses d'investissement Chapitre 23 Immobilisations en cours (hors opérations)	
Article 2313 « Constructions »	- 54.000,00 €	Article 2315 « Installations, matériel et outillage technique »	+54.000,00 €

Les crédits inscrits au Chapitre 23 sont ainsi portés à : 97.500,00 €

Les crédits inscrits au Chapitre 204 sont ainsi portés à : 22.500,00 €

Avant le vote du Conseil Municipal :

*Olivia UCAR-MORELLE précise, à la demande de Marc ROZIER, que la durée d'amortissement de ces travaux sera définie en 2023, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, mais qu'usuellement, cette durée est de 30 ans.*

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**DÉL 2022-23 – BUDGET COMMUNAL 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Olivia UCAR-MORELLE informe le Conseil Municipal de l'augmentation du taux d'intérêts pour le prêt contracté à la Banque des Territoires Caisse des Dépôts et Consignations, qui est passé de 1,50 % à 1,75 % pour l'échéance du 01.09.2022 et à 2,75 % pour l'échéance du 01.12.2022. Compte-tenu de ces augmentations successives, le montant voté au Budget 2022 pour l'article 66111 est insuffisant, il y a donc lieu de prévoir les crédits nécessaires afin de pouvoir régler les échéances de ce prêt jusqu'à la fin de l'année 2022, comme ci-dessous :

**Budget Communal 2022 - Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement Chapitre 011 Charges à caractère général		Dépenses de fonctionnement Chapitre 66 Charges financières	
Article 615221 « Entretien, réparations bâtiments publics »	- 2.100,00 €	Article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »	+2.100,00 €

Les crédits inscrits au Chapitre 011 sont ainsi portés à : 455.429,46 €  
Les crédits inscrits au Chapitre 66 sont ainsi portés à : 6.100,00 €

**Avant le vote du Conseil Municipal :**

*Olivia UCAR-MORELLE précise que le taux d'intérêts est indexé sur le taux du livret A.*

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**DÉL 2022-24 – INSTITUTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT, FIXATION DU TAUX ET INSTITUTION D'EXONÉRATION**

Olivia UCAR-MORELLE explique au Conseil Municipal que la Taxe d'Aménagement a été instaurée en 2016, pour payer les frais de raccordements ou d'extension des réseaux. Par l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la Direction Générale des Finances Publiques de la gestion de la Taxe d'Aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive, il y a lieu :

- D'instaurer la Taxe d'Aménagement, de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement, d'instaurer les exonérations éventuelles de Taxe d'Aménagement

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Informations et Questions diverses**

- **Groupe de Travail sur la sécurité du village**

Par courriel du 23.08.2022, **Ludovic PEROT** a signifié son départ du Groupe de travail sur la sécurité du village et de la fonction d'animateur de celui-ci, c'est **Olivia UCAR-MORELLE** qui reprend l'animation de ce groupe de travail.

Concernant le croisement Allobroges / route de Plan Bois : la MTD de Montmélian a indiqué par courriel du 23.09.2022 que les équipements sécuritaires en place sont suffisants. L'inversement de la chicane est abandonné.



Parking de l'école : que faire pour éviter que les véhicules non autorisés stationnent sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite ? Voir pour sensibiliser les contrevenants et peut-être mettre en place une verbalisation (Police du Maire).

Réduction de la vitesse sur la RD 204 : **Lionel MURAZ**, indique que le radar pédagogique installé à La Chavanne est en prêt par la Préfecture (cf. document CEREMA transmis au Groupe Sécurité).

**Olivia UCAR-MORELLE** informe que toutes les suggestions concernant la sécurité sont les bienvenues.

**Olivia UCAR-MORELLE** indique que des devis ont été demandés pour le marquage au sol.

- ***Contrôle de l'aire de jeux***

Par courriel du 23.08.2022, **Ludovic PEROT** a signifié son départ de la fonction de contrôleur des jeux de l'aire de jeux de Planaise, c'est **Michel AGUETTAZ** qui reprend cette fonction de « contrôleur des jeux de l'aire de jeux »

- ***Enfouissement des réseaux route de Plan Bois***

**Olivia UCAR-MORELLE** informe qu'une réunion publique d'information des riverains de la route de Plan Bois, organisée conjointement par le SDES et la Mairie, se tiendra le mardi 11 octobre 2022 à 18h dans la salle communale le Préau.

- ***Point sur les subventions demandées***

- Réfection de la toiture de l'église :

- Région : octroi d'une subvention de 50.000,00 € (en attente de la confirmation)
- Préfecture : octroi d'une subvention de 20.000,00 € dans le cadre de la DETR
- Département : aucune subvention pour 2022 et 2023, puisque subvention octroyée pour l'enfouissement des réseaux secs à Plan Bois, demander à nouveau pour 2024.

- ***BAL "Base des Adresses Locales" et BAN "Base des Adresses Nationales" – mise à jour des adresses pour les livraisons, les secours, le GPS, etc...***

Un devis a été établi par La Poste pour 2.289,91 € TTC, voir pour la validation de la commande

- ***SIVU***

**Nathalie GONTARD** informe de soucis administratifs du fait de l'absence prolongée de la secrétaire.

- ***Conseil Municipal Jeunes***

**Nathalie GONTARD** participera à une formation "AGATE" pour la mise en place d'un CMJ, le mercredi 28 septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé

*La séance est levée à 22h25*

Le Maire,  
Lionel MURAZ



Le Secrétaire de Séance,  
Marc ROZIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marc Rozier", written in a cursive style.